

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »

Les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent Concours 2009-2010

proposée par :

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

et

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FORSC)

À SOULIGNER

| | |
|---------------------------------|--|
| Volets offerts : | projets de recherche, synthèse de connaissances, soutien aux équipes (équipe en renouvellement uniquement) |
| Durée : | variables selon les types de programme |
| Montant : | voir modalités dans le document |
| Lettre d'intention : | mercredi 20 mai 2009 à 16 h |
| Demande de financement : | mercredi 23 septembre 2009 à 16 h |

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 



Appel de propositions

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-------------|
| Objectifs | p. 2 |
| Contexte | p. 3 |
| Besoins de recherche retenus pour le concours 2009-2010 | p. 4 |
| Axe 1 – La prévention | p. 4 |
| Axe 2 – L’offre de service | p. 5 |
| Axe 3 – Le cas spécifique des appareils de loterie vidéo (ALV) | p. 7 |
| Axe 4 – Les coûts sociaux et de santé pour le Québec | p. 7 |
| Axe 5 – Les trajectoires de vie des joueurs | p. 7 |
| Axe 6 – L’environnement du jeu | p. 8 |
| Axe 7 – Les problématiques associées | p. 8 |
| Conditions du concours et de la subvention | p. 10 |
| Volets offerts dans ce concours | p. 12 |
| Lettre d’intention : contenu et critères d’évaluation | p. 13 |
| Demande de financement : contenu et critères d’évaluation | P. 14 |
| Procédure d’évaluation scientifique et annonce des résultats | P. 17 |
| Dates du concours | p. 17 |
| Renseignements | p. 18 |
| Annexe 1 : Dépenses admissibles pour projets et synthèse de connaissances | p. 19 |
| Annexe 2 : Dépenses admissibles pour soutien aux équipes (renouv.) et Modalités de financement | p. 19 |
| Annexe 3 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l’intention des chercheurs et des partenaires | p. 20 |

OBJECTIFS

La communauté scientifique¹ est invitée à répondre à cet appel de propositions qui s’inscrit dans le *Programme de recherche sur les Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d’argent*. Les objectifs de ce programme sont :

- d’accroître le nombre et d’améliorer la qualité des recherches réalisées sur les jeux de hasard et d’argent et les problématiques associées;
- d’inciter les chercheurs de tous les domaines à réaliser des recherches portant sur des thèmes jugés prioritaires pour le Québec, et à proposer des pistes de solution favorisant la décision et l’intervention ;

¹ L’utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n’a aucune intention discriminatoire.



Appel de propositions

- de susciter ou de consolider des alliances entre les chercheurs intéressés à se concerter pour la réalisation de projets de recherche sur cette thématique ;
- de développer de nouveaux champs ou objets de recherche sur les jeux de hasard et d'argent et les problématiques associées;
- de mettre à la disposition des chercheurs des moyens pour leur permettre de concevoir et de mettre en place des stratégies de diffusion et de transfert des résultats de la recherche adaptées aux « publics » interpellés par les résultats de la recherche (communauté scientifique, milieux de l'intervention, instances chargées de l'élaboration de politiques, de programmes de prévention et de traitement).

CONTEXTE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), sollicite la communauté scientifique afin de soutenir le développement des connaissances nécessaires à la prise de décision gouvernementale dans le domaine des jeux de hasard et d'argent.

Les orientations de l'édition 2009-2010 de cette action concertée s'appuient sur les besoins exprimés par les partenaires gouvernementaux. Le programme reconduit encore cette année les priorités sur les jeux de hasard et d'argent qui font l'objet d'un besoin constant de connaissances en y ajoutant un questionnement sur les problématiques associées. Ces priorités réfèrent aux constats scientifiques dans le domaine des jeux de hasard et d'argent qui indiquent que les populations étudiées pour des problèmes de jeu excessif sont souvent confrontées à plusieurs autres types de problématiques, c'est à dire, l'alcoolisme, la consommation de substances illicites ou des problèmes de santé mentale.

Ainsi, outre leurs intérêts marqués pour les problèmes reliés aux jeux de hasard et d'argent, les partenaires gouvernementaux veulent cette année susciter le développement de connaissances sur les problématiques associées au jeu pathologique. Cette initiative s'appuie principalement sur l'intention exprimée par le MSSS dans l'Offre de service en dépendances 2007-2012, d'offrir des services adéquats aux personnes qui éprouvent des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent et aux problématiques associées. L'offre de service favorise l'émergence d'une vision cohérente et partagée des services pour réduire la prévalence et la gravité des problèmes de dépendance, dont le jeu pathologique.

Les orientations du programme thématique ont été établies par le Comité interministériel de la recherche sur le jeu pathologique qui est sous la responsabilité du MSSS. Il est composé de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Finances, du ministère de la Sécurité publique, de la Régie des alcools, des courses et des jeux et de Loto-Québec. Ce comité participe aux activités de suivi des recherches financées dans le cadre de l'action concertée et favorise l'appropriation des connaissances par les décideurs et les milieux préoccupés par cette problématique. Le FQRSC collabore aux travaux du comité dans le développement et la gestion du programme thématique de recherche, dans l'évaluation de la pertinence et l'évaluation scientifique des projets et dans l'organisation des rencontres de suivi et de transfert prévues dans le cadre des activités du programme.



Appel de propositions

Les axes de recherche retenus pour 2009-2010 sont les suivants:

- la prévention ;
- l'offre de service ;
- le cas spécifique des appareils de loterie vidéo (ALV);
- les coûts sociaux et de santé pour le Québec ;
- les trajectoires de vie des joueurs ;
- l'environnement du jeu ;
- les problématiques associées.

Les groupes spécifiquement visés sont : les jeunes², les joueurs d'appareils de loterie vidéo (ALV), les personnes âgées, les communautés culturelles, les personnes présentant des problématiques associées et les utilisateurs de jeux de hasard et d'argent par internet.

Les chercheurs intéressés à déposer une demande peuvent consulter la liste³ des projets de recherche qui ont été financés dans le cadre du programme de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent depuis 2002.

BESOINS DE RECHERCHE RETENUS POUR LE CONCOURS 2009-2010

AXE 1 : LA PRÉVENTION

Sous cet axe, deux aspects peuvent être pris en considération soit l'évaluation des moyens de prévention déjà existants ou la proposition et l'évaluation de nouvelles approches de prévention.

A) L'évaluation des mécanismes de prévention existants

Depuis quelques années, des efforts ont été consentis dans le domaine de la prévention des problèmes associés aux jeux de hasard et d'argent. Ces efforts visent à minimiser les effets non désirés et à favoriser le jeu responsable auprès de l'ensemble de la population et auprès de groupes à risque (tels les jeunes, les joueurs d'ALV, les personnes âgées, les communautés culturelles, les personnes présentant des problématiques associées). Les moyens de prévention déjà mis en place incluent notamment la réglementation de l'offre de jeux, les services téléphoniques d'aide aux joueurs, la diffusion de matériel informatif ou préventif (vidéos, brochures ou autres) dans le cadre de campagnes nationales ou dans des environnements particuliers tels les milieux de travail ou autres. Les aires de jeu et les dépanneurs ont aussi été ciblés comme milieu de prévention : des affiches ont été apposées, des dépliants distribués, etc.

D'autres facteurs, dont la résilience, peuvent expliquer l'efficacité des programmes de prévention et aussi les comportements des personnes en situation de risque de développer

² Voir les résultats de *L'enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006*, publié par l'Institut de la statistique du Québec, (www.stat.gouv.qc.ca) rendu public le 22 novembre 2007.

³ Cette liste est disponible dans le site Web du FQRSC (<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concertees.php>) et dans le site Web du MSSS - <http://dependances.gouv.qc.ca/index.php?aid=35&PHPSESSID=63c01fdcc9ba1d09f062d7e389947543> sous les rubriques : Problèmes sociaux / Jeu pathologique / Études et recherches).



Appel de propositions

un problème de jeu. Selon plusieurs auteurs, dont Derevensky⁴, la résilience dans le domaine du jeu réfère en général à la compétence d'une personne en situation d'adversité. La résilience réfère à des facteurs de risque (tels la pauvreté, les traumatismes, les prédispositions génétiques, etc.) et à des facteurs de protection (ex. estime de soi, capacité à choisir, à résister et à prendre des décisions, etc.) qui peuvent influencer le comportement de la personne⁵.

L'impact des différents facteurs qui contribuent à la modification des comportements face aux jeux de hasard et d'argent n'a pas été évalué de façon systématique. Des travaux sont nécessaires pour mesurer l'efficacité des programmes de prévention afin de faire des choix éclairés pour la mise en place d'approches adéquates.

B) De nouvelles pratiques en prévention

Outre les travaux portant sur les pratiques actuelles en prévention, ce programme de recherche souhaite favoriser des études pour soutenir l'expérimentation de pratiques originales afin de réduire l'apparition des problèmes reliés aux jeux de hasard et d'argent. Sont admissibles notamment, les études qui documentent, proposent et expérimentent des pratiques novatrices auprès des personnes ou des groupes les plus vulnérables dont les personnes présentant des problématiques associées.

Les chercheurs qui souhaitent proposer une nouvelle approche en prévention doivent s'assurer que leur proposition comprend une démarche d'évaluation de cette expérimentation.

AXE 2 : L'OFFRE DE SERVICE

Pour le MSSS et les partenaires qui interviennent auprès des personnes avec une dépendance⁶, les services en jeu pathologique s'articulent comme suit:

A) les services offerts en première ligne comprenant la détection et l'intervention précoce

Les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) doivent favoriser la détection des problèmes de jeu pathologique des personnes qui sont jointes par leurs services. Aussi, dans une perspective visant à prévenir l'aggravation des situations, des services sont nécessaires pour agir de manière précoce auprès des personnes qui présentent des risques d'éprouver un problème de dépendance. Ces services sont le counseling, les programmes de consommation contrôlée, les interventions basés sur l'approche motivationnelle.

B) les services spécialisés comprenant le traitement, le soutien à l'entourage, le suivi et la réinsertion socioprofessionnelle

⁴ Derevensky, J. (2005) *L'identification des variables culturelles et des facteurs de risque et de protection associés aux problèmes de jeu chez les jeunes*, Centre international d'étude sur le jeu et les comportements à risque, Université McGill, octobre, p 22.

⁵ Op. cit. p.3.

⁶ MSSS (2007). *Offre de service 2007-2012 - Programme-services Dépendances : Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience.*
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2007/07-804-10.pdf>.



Appel de propositions

Les données transmises au MSSS indiquent une baisse de la demande de traitement dans les centres de traitement depuis 2006-2007. Par ailleurs, les résultats de travaux de recherche menés par l'INSPQ au cours des dernières années ont démontré des taux élevés d'abandon des traitements ainsi que des rechutes. Il existerait également d'autres lacunes dans les programmes mis en place notamment, pour la réinsertion et le suivi post-traitement⁷. L'offre de meilleurs services aux personnes souffrant de dépendances suppose une évaluation des programmes existants pour en maximiser les retombées⁸. De plus, d'autres programmes novateurs doivent être développés, expérimentés et faire l'objet d'une évaluation systématique.

De plus, les résultats de plusieurs études menées sur la problématique des jeux de hasard et d'argent au cours des cinq dernières années tendent à indiquer que les personnes aux prises avec des problèmes de jeux présentent rarement ce seul problème (voir AXE 7 sur les problèmes associés). La comorbidité pose donc ici un défi particulier dans l'offre de service notamment pour assurer l'intégration des services pour les personnes présentant de multiples problématiques, y compris la dépendance au jeu. Cette préoccupation nécessite que des connaissances soient développées afin d'outiller les intervenants sur cet aspect.

Selon qu'il s'agisse de problèmes ciblés ou de troubles concomitants, c'est sur l'efficacité des traitements (dont la nature du traitement) et les suivis à plus ou moins long terme, que les préoccupations sont les plus grandes.

Sous cet axe, les besoins de recherche sont les suivants:

- les facteurs explicatifs de la diminution de la demande de traitement et les trajectoires de service des personnes qui n'utilisent plus les services offerts par les centres de traitement ;
- les obstacles individuels et systémiques et les stimulants qui facilitent ou défavorisent la recherche d'aide ;
- l'élaboration et l'évaluation de programmes destinés à des populations visées par les services ;
- le suivi du traitement, son efficacité à moyen et à long terme, ses impacts sociaux et ses retombées sur la qualité de la vie ;
- les conditions qui ont favorisé ou mis en échec les traitements dispensés, dont le diagnostic, la nature de la thérapie, le profil des intervenants impliqués, le soutien social, l'accessibilité aux services, etc.

Le chercheur qui souhaite proposer un projet comportant le développement d'un nouveau programme doit s'assurer que sa proposition comprend non seulement la démarche de mise en œuvre, mais aussi l'évaluation de ce programme.

⁷ INSPQ (2006). Évaluation du programme expérimental sur le jeu pathologique : rapport synthèse, 89p. www.inspq.qc.ca. (<http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/563-EvalProgExpJeuPatho-RS.pdf>)

⁸ Neufs rapports portant sur l'évaluation du programme expérimental en jeu pathologique du MSSS réalisés par l'Institut national de santé publique, en 2003 et 2006. www.inspq.qc.ca.



Appel de propositions

AXE 3 : LE CAS SPÉCIFIQUE DES ALV

Les appareils de loterie vidéo (ALV) sont reconnus comme le type de jeu de hasard et d'argent associé à un niveau élevé de problèmes chez les joueurs. Même si des efforts sont déjà consentis pour prévenir et réduire les problèmes reliés à ces appareils (ex. : dispositifs de responsabilisation et d'information, campagnes nationales ciblant les ALV, etc.), les problèmes liés à ce type de jeu demeurent préoccupants.

Les propositions qui seront déposées sous cet axe devront avoir comme objectif de développer des connaissances sur la nature des jeux, l'origine du problème, son ampleur ainsi que sur les interventions préventives et curatives à effectuer en lien avec les problèmes liés aux ALV.

AXE 4 : LES COÛTS⁹ SOCIAUX ET DE SANTÉ POUR LE QUÉBEC

Compte tenu du peu d'indicateurs développés en lien avec les coûts sociaux et de santé des jeux de hasard et d'argent pour le Québec, tout projet qui permettrait une contribution à l'avancement des connaissances dans ce domaine est admissible. Sous ce thème, les besoins de connaissances concernent autant les coûts privés que publics (demande de services dont les services de santé, les services sociaux, les services juridiques, etc.) assumés par les personnes et leurs proches, les communautés et les institutions, dus à la présence du jeu dans leur environnement.

Ces coûts peuvent être liés à différents aspects :

- sociaux : négligence familiale, violence, isolement, rupture des familles, modification des trajectoires de vies, décrochage scolaire, etc. ;
- sanitaires : morbidité et mortalité (suicide, etc.) ;
- légaux : criminalité (prêts usuraires, fraudes, corruption, blanchiment d'argent, etc.) ;
- économiques : appauvrissement, endettement, faillite, perte de rendement et de productivité, perte d'emploi, etc.

Les questions d'intérêt sous cet axe sont les suivantes: Quelle est l'ampleur des coûts associés à chacun de ces aspects ? Certains de ces coûts pourraient-ils être réduits ou évités ? Etc.

AXE 5 : LES TRAJECTOIRES DE VIE DES JOUEURS

Les connaissances à développer sous cette thématique devraient permettre d'obtenir une meilleure compréhension :

- des facteurs qui agissent sur le développement de comportements problématiques face au jeu, notamment chez les personnes âgées et les communautés culturelles ;
- des caractéristiques des populations qui s'y adonnent ;

⁹ Une recension a été faite sur plusieurs coûts associés au jeu au niveau international : Kayward K., R. Colman. (2004). *The Costs and Benefits of Gaming. A summary Report from the Literature Review*. Nova Scotia Gaming Foundation, GPI Atlantic. September. (<http://www.gpiatlantic.org/pdf/gambling/gambling.pdf>).

Des études peuvent être consultées sur des coûts associés à d'autres dépendances, dont celle de Single Eric et al. (2006). *Les coûts de l'abus de substances au Canada en 2002*. Ottawa: Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. (ISBN 1-896323-93-6).

(<http://www.ccsa.ca/2006%20CCSA%20Documents/ccsa-011333-2006.pdf>)



Appel de propositions

- des facteurs à considérer pour protéger les personnes et les familles des excès du jeu et de leurs répercussions.

La recherche devrait également susciter des connaissances nouvelles sur l'environnement social, culturel et économique des jeux de hasard et d'argent.

AXE 6 : L'ENVIRONNEMENT DU JEU

Les recherches sur ce thème devraient permettre un éclairage nouveau sur l'environnement social, culturel, politique et économique en liens avec les jeux de hasard et d'argent.

Les questions d'intérêt portent sur les aspects suivant :

- l'offre de jeux : les différentes formes de publicité, l'accessibilité, la proximité, etc. ;
- la cyberdépendance (dépendance à Internet) ;
- l'influence des nouvelles technologies dans le domaine des jeux de hasard et d'argent : casinos virtuels, poker, etc. ;
- les représentations des jeux de hasard et d'argent ;
- les caractéristiques des populations qui s'y adonnent ;
- les particularités régionales ;
- le rôle de l'État.

AXE 7 : LES PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉES

Ce thème de recherche vise à promouvoir une approche intégrée des études sur les interrelations entre la consommation d'alcool, de substances illicites, la santé mentale, le jeu excessif et en illustrer les impacts¹⁰.

Sur la base de l'analyse, des résultats de *l'Enquête de santé dans les collectivités canadiennes*, Kairouz et al.¹¹, démontrent que la majorité de la population canadienne rapporte au moins une activité de jeu et l'usage d'au moins une substance, bien que ces comportements ne soient pas immédiatement simultanés¹². Le jeu et l'usage d'alcool seraient les comportements concomitants les plus fréquents : 38,4 % de la population rapporte avoir consommé de l'alcool et participé à au moins une activité de jeu de hasard et d'argent au cours des 12 derniers mois¹³. De plus, 24 % de la population visée rapporte avoir bu de l'alcool, fait usage du cannabis au cours de leur vie et avoir joué au cours des 12 derniers mois. La concomitance des trois conduites serait plus élevée chez les hommes que chez les femmes (28,8 % versus 18,9 %). En outre, 0,6 % de la population présenterait deux ou les trois diagnostics à l'étude, à savoir la dépendance à l'alcool, la dépendance aux drogues et le jeu problématique.

¹⁰ Kairouz, S., Nadeau, L. & Lo Siou, G. (2005). Approche intégrative des jeux de hasard et d'argent, INSPQ, janvier, p 77

¹¹ Op. cit, p. 38

¹² Op.cit, p.38

¹³ Op.cit, p.38



Appel de propositions

Concernant la comorbidité du jeu problématique et de la dépendance aux substances¹⁴, les auteurs établissent plus spécifiquement les constats suivants :

- la prévalence de la dépendance à l'alcool augmente en fonction de la gravité du problème de jeu;
- la prévalence de la dépendance aux drogues illicites augmente en fonction de la gravité du problème de jeu;
- la prévalence d'un problème de jeu modéré augmente de façon importante selon le statut de buveur;
- la prévalence d'un problème grave de jeu augmente de façon importante selon le statut de buveur.

Par ailleurs, Vitaro et al.¹⁵ rapporte que chez les jeunes adultes âgés de 23 ans, comme chez les jeunes de 16 ans, des liens peuvent être établis entre la pratique des jeux de hasard et d'argent et certains comportements comme les vols, les fraudes, la violence envers les personnes et la consommation problématique de psychotropes. Enfin, les travaux de l'Institut national de santé publique (INSPQ)¹⁶ confirment l'importance des comorbidités chez les clientèles en traitement pour les problèmes de jeu : 25 % des usagers à l'inscription au traitement éprouvent des problèmes de santé mentale, 9 % de la dépendance aux drogues, 19 % de la dépendance à l'alcool.

Afin d'approfondir la compréhension des problèmes associés, les recherches sous cet axe devraient porter sur les aspects suivants:

- Les populations au regard de la consommation d'alcool, drogue, de problèmes de santé mentale et jeu de hasard et d'argent ;
- L'étiologie ou les mécanismes d'acquisition d'une ou de plusieurs dépendances ;
- L'évaluation des conséquences pour les populations cibles.

¹⁴ Op.cit, p 39

¹⁵ Vitaro, Frank et al. (2007), Liens longitudinaux entre la criminalité et les jeux de hasard et d'argent, Université de Montréal, janvier, p. 24.

¹⁶ Chevalier, Serge et al, (2005) Évaluation du programme expérimental sur le jeu pathologique-Monitorage expérimental-Indicateurs d'implantation-mai 2001-décembre 2003, INSPQ, mars , p.63



Appel de propositions

QUELQUES CONSIDÉRATIONS POUR AMÉLIORER LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS

Afin de bien démontrer la pertinence de leur proposition, les demandeurs devront faire la démonstration :

- que leur projet ou leur programmation concerne des dimensions non étudiées, en lien avec les priorités de ce concours ;
- que leur projet ou leur programmation soit orienté(e) vers des retombées ou des pistes de solution applicables pour les décideurs ou les intervenants, en lien avec l'objet de leur étude ;
- que leur équipe est de nature multidisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle regroupe des personnes dont les expertises se situent dans deux disciplines ou plus ou, si tel n'est pas le cas, que cela soit bien justifié ;
- que leur projet ou programmation cible un ou plusieurs des groupes reconnus comme étant plus vulnérables ;
- que soit intégrée dans la démarche une perspective comparative, canadienne et internationale (lorsque le projet ou la programmation s'y prête) ;
- qu'ils fassent preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention autour de la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme Actions concertées de recherche et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

<http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/subventions/actions-concertees.pdf>

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions sous différents volets : projet de recherche, synthèse de connaissances et soutien aux équipes en fonctionnement qui sont en phase de renouvellement uniquement.
- Le début de la période de subvention est établi au 15 janvier 2010 et la date de fin est variable selon les volets. Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les montants prévus par volet sont présentés au tableau à la page suivante.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet ou de la programmation de recherche.
- En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQPS), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur principal.



Appel de propositions

- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges et aux chercheurs d'établissement (CE) qui peuvent agir à titre de responsables de la demande¹⁷.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son *Programme Actions concertées*, quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles¹⁸, au respect de la propriété intellectuelle¹⁹, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le *Programme Actions concertées*.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme Actions concertées*. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du *Programme Actions concertées*, le chercheur qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Dans cet esprit, le FQRSC a développé le *Guide 1 : 4 : 20*²⁰ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme Actions concertées.

¹⁷ Pour une définition des statuts, consultez l'annexe 2 du programme des Actions concertées, disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante :

<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/subventions/actions-concertees.pdf>

¹⁸ Voir Annexe 1 et 2.

¹⁹ Voir Annexe 3.

²⁰ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 : 4 : 20) <http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>



Appel de propositions

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

| Type de financement | Volets | Durée | Montants maximums |
|---|--------------------------------|--|--|
| Fonctionnement (pour la réalisation de la recherche) | Projet de recherche | 2-3 ans | 150 000 \$ |
| | Synthèse de connaissances | 1 an | 25 000 \$ |
| Infrastructure (pour le financement relié à la programmation de l'équipe) | Soutien d'équipe universitaire | Fonctionnement <u>RENOUVELLEMENT</u> <u>UNIQUEMENT</u> | Montant de base : ²¹ 45 000\$ à 100 000\$/an Montants optionnels : Max : 87 000\$/an + 7 000\$/an /chercheur de collègue |

Projet de recherche

En lien avec les priorités, seront soutenus sous ce volet, les projets menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs, les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHC, CE (voir annexe). Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Synthèse de connaissances

La synthèse critique de connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées.

Soutien aux équipes de recherche (en renouvellement seulement)

La programmation doit être liée à la thématique *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* et intégrer des projets en lien avec les priorités identifiés dans ce concours. Ce volet vise à :

- soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté ;

²¹ Les informations précisant la nature de l'aide financière et les critères d'admissibilité pour une équipe sont disponibles à : http://www.fqrcs.gov.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=5

Appel de propositions

- maximiser les retombées théoriques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation ;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée ;
- accroître la capacité de recherche en facilitant la poursuite concomitante de plusieurs projets ;
- optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiants de 2^e et de 3^e cycles ;
- créer des occasions de participation et d'intégration pour des stagiaires postdoctoraux et des nouveaux chercheurs ;
- contribuer à la formation d'étudiants de 1^{er} cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche, quand le contexte s'y prête.

La programmation de recherche réfère à un ensemble de projets, à divers stades de réalisation, construits en fonction d'un découpage thématique ou conceptuel qui permet d'explorer et d'approfondir un thème ou des questions de recherche selon diverses dimensions, divers angles d'analyse ou diverses approches méthodologiques; il est conçu de façon à pouvoir évoluer dans le temps et il se modifie d'une période de financement à l'autre par l'ajout de nouveaux projets et le retrait de projets complétés.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrsq.gouv.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site web du FQRSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'information, quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme Actions concertées. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

| Critères | Indicateurs | Pondération |
|--|--|---|
| Projets de recherche | | |
| Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. | 60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 % |
| Nature des retombées anticipées | <ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. | 30 points |
| Diffusion et transfert des connaissances | <ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. | 5 points |



| | | |
|---------------------------|--|----------|
| Liens partenariaux | <ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. | 5 points |
|---------------------------|--|----------|

| Critères | Indicateurs | Pondération |
|--|---|--|
| Synthèses des connaissances | | |
| Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. | 60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %. |
| Nature des retombées anticipées | <ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances | 25 points |
| Diffusion et transfert des connaissances | <ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'action concertée. | 15 points |

| Critères | Indicateurs | Pondération |
|--|--|--|
| Subventions aux équipes de recherche (équipe en renouvellement uniquement) | | |
| Adéquation de la programmation aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la programmation par rapport à la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent ; • Pertinence de la programmation par rapport aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions. | 60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %. |
| Nature des retombées anticipées | <ul style="list-style-type: none"> • Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et pour l'avancement des connaissances. | 30 points |
| Diffusion et transfert des connaissances | <ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu. | 5 points |
| Liens partenariaux | <ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires et utilisateurs potentiels des résultats des projets de la programmation de recherche. | 5 points |

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique Demande d'aide financière au programme des Actions concertées, dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.fqrsq.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :



Appel de propositions

| Critères | Indicateurs | Pondération |
|--|--|--|
| Projets de recherche | | |
| Qualité scientifique du devis proposé | <ul style="list-style-type: none"> La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) | 50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70% |
| Capacité scientifique des chercheurs | <ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) | 20 points |
| Retombées anticipées | <ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts) La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) | 20 points |
| Contribution à la formation de chercheurs | <ul style="list-style-type: none"> L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants à la réalisation du projet de recherche (10 pts) | 10 points |

| Critères | Indicateurs | Pondération |
|---|---|--|
| Synthèses des connaissances | | |
| Qualité scientifique du projet | <ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) La contribution de la synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) | 45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70% |
| Qualité de l'équipe de recherche | <ul style="list-style-type: none"> L'aptitude du ou des chercheurs à réaliser le projet (15 pts) La qualité de la production scientifique du ou des chercheurs (10 pts) | 25 points |

Appel de propositions

| | | |
|---|--|-----------|
| Stratégie de diffusion et de transfert | <ul style="list-style-type: none"> La qualité et le caractère novateur du plan de diffusion et de transfert (7 pts) La prise en considération des partenaires de l'Action concertée et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts) Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques (6 pts) | 20 points |
| Pertinence du projet en lien avec les besoins de l'appel de propositions | <ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) | 10 points |

| Critères | Indicateurs | Pondération |
|---|---|--|
| Soutien aux équipes de recherche - universitaire (équipe en renouvellement uniquement) | | |
| Bilan de la programmation | <ul style="list-style-type: none"> Le bilan des réalisations de l'équipe et l'évolution de la programmation de recherche en fonction des retombées obtenues et de l'avancement des connaissances. (20 pts) | 20 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70% |
| Qualité scientifique de la programmation | <ul style="list-style-type: none"> La pertinence du programme de recherche proposé pour l'avancement des connaissances en regard des besoins identifiés dans l'appel de propositions (13 pts) L'articulation des axes de recherche avec la problématique générale, la cohérence entre les objectifs de chacun des axes et les projets de recherche qui y sont rattachés et la pertinence des approches méthodologiques (12 pts) | 25 points |
| Compétence des membres de l'équipe | <ul style="list-style-type: none"> L'expérience du responsable scientifique et sa capacité à fournir le leadership nécessaire à la réalisation du programme de recherche (8 pts) La complémentarité des expertises et l'avancement en carrière différencié des chercheurs membres réguliers de l'équipe (8 pts) La compétence et la productivité scientifique des chercheurs membres réguliers de l'équipe (9 pts) | 25 points |
| Retombées du programme de recherche | <ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre la programmation présentée et les objectifs et les priorités définies dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (7 pts) L'impact du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel de propositions (6 pts) La pertinence et la qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'Action concertée (7 pts) | 20 points |
| Formation à la recherche | <ul style="list-style-type: none"> L'intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation) (10 pts) | 10 points |



Appel de propositions

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions, en procédant à l'évaluation rigoureuse²² des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI LE 20 MAI 2009** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 22 juin 2009 (par courriel).

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2009** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 12 janvier 2010.

Le début du projet est prévu pour le 15 janvier 2010.

²² Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqrc.gc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>



Appel de propositions

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme des actions concertées

Concours : Jeux 2009-2010

140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Nathalie Roy
Chargée du programme Actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

Appel de propositions

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR PROJETS ET SYNTHÈSE DE CONNAISSANCES

| DÉPENSES | 1 ^{re} année | 2 ^e année | 3 ^e année | 4 ^e année |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT | | | | |
| Rémunération : | | | | |
| - Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)** | | | | |
| - Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)** | | | | |
| - Dégagement de la tâche pour les partenaires *** | | | | |
| - Étudiant de 1 ^{er} cycle | | | | |
| - Étudiant de 2 ^e cycle | | | | |
| - Étudiant de 3 ^e cycle | | | | |
| - Stagiaires de recherche postdoctorale | | | | |
| - Professionnels de recherche | | | | |
| - Techniciens de recherche | | | | |
| - Personnel administratif | | | | |
| Honoraires professionnels | | | | |
| - Consultants | | | | |
| Frais de dédommagement des participants à l'étude | | | | |
| Frais de déplacement et de séjour | | | | |
| Matériel et fournitures de recherche | | | | |
| Frais de transport de matériel et d'équipements | | | | |
| Frais de location de locaux et d'équipements | | | | |
| Frais de télécommunication | | | | |
| Fournitures informatiques et achat de banque de données | | | | |
| Frais de production, d'édition ou de reprographie | | | | |
| Frais de traduction | | | | |
| Achat d'équipement | | | | |
| Sous-total: Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement | | | | |
| DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE | | | | |
| Frais de dégagement, chercheurs de collègue | | | | |
| Suppléments statutaires, chercheurs de collègue | | | | |
| Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue | | | | |
| TOTAL DU FINANCEMENT | | | | |

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet projet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant les statuts suivants: CHG, PC, COP et CHA).

Appel de propositions

ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE (en renouvellement seulement)

| Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement | Montant de base | Financement optionnel | | | | | | par année \$ |
|--|-----------------|-----------------------|-----------------|-----------|--------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| | | Équipement | Partenariat (1) | Transfert | Valorisation | Chercheurs de collège | Équipe interrégionale | |
| Rémunération : | | | | | | | | |
| -Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable de l'équipe) | | | | | | | | |
| -Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège) ⁽²⁾ | | | | | | | | |
| -Dégagement de la tâche pour les partenaires | | | | | | | | |
| -Étudiants de 1 ^{er} cycle | | | | | | | | |
| -Étudiants de 2 ^e cycle | | | | | | | | |
| -Étudiants de 3 ^e cycle | | | | | | | | |
| -Stagiaires de recherche postdoctorale | | | | | | | | |
| -Professionnels de recherche | | | | | | | | |
| -Techniciens de recherche | | | | | | | | |
| -Personnel administratif | | | | | | | | |
| Complément de bourses aux : | | | | | | | | |
| -Étudiants de 1 ^{er} cycle | | | | | | | | |
| -Étudiants de 2 ^e cycle | | | | | | | | |
| -Étudiants de 3 ^e cycle | | | | | | | | |
| -Stagiaires de recherche postdoctorale | | | | | | | | |
| Honoraires professionnels : | | | | | | | | |
| -Chercheurs invités | | | | | | | | |
| -Conférenciers invités | | | | | | | | |
| -Consultants | | | | | | | | |
| Frais de déplacement et de séjour | | | | | | | | |
| Matériel et fournitures de recherche | | | | | | | | |
| Frais de transport de matériel et d'équipement | | | | | | | | |
| Frais de location de locaux et d'équipement | | | | | | | | |
| Frais de télécommunications | | | | | | | | |
| Fournitures informatiques et achat de banques de données | | | | | | | | |
| Frais de production, d'édition ou de reprographie | | | | | | | | |
| Frais de traduction | | | | | | | | |
| Achat d'équipements | | | | | | | | |
| TOTAL : DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT | | | | | | | | |

POUR INFORMATION SEULEMENT

■ Dépenses non admissibles

(1) Pour les équipes en partenariat seulement.

(2) Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions

09-AC-000-102B-SC / 5 février 2009



Appel de propositions

MODALITÉS DE FINANCEMENT POUR LES ÉQUIPES DE RECHERCHE EN RENOUVELLEMENT

A) Montant de base :

| Description du montant de base | Stade de développement en renouvellement (48 mois) * |
|---|---|
| Rémunération le montant de base est la somme allouée pour se procurer les ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement de l'équipe | Entre 45 000\$ et 100 000\$/an Dépenses associées à la coordination des activités de recherche, de formation, d'embauche d'auxiliaires, de professionnels et de techniciens de recherche, rémunération partielle de stagiaires de recherche postdoctoraux, dégagement de charge d'enseignement ou de charge professionnelle ou administrative pour des tâches de gestion et de coordination, organisation et participation à des activités de diffusion, de transfert ou d'échange de connaissances, formalisation de connaissances à des fins d'intervention, transposition de résultats de recherche sous forme d'innovations technologiques |
| Dégagements de la tâche d'enseignement pour le responsable seulement | Tâches de gestion et de coordination de l'équipe (les dégagements de la tâche d'enseignement pour des activités de recherche ne sont pas admissibles) |
| Dégagements de la tâche d'enseignement pour le chercheur de collègue | Dégagements de la tâche d'enseignement pour le chercheur de collègue pour participation aux travaux de l'équipe de recherche |
| Professionnels de recherche, techniciens de recherche et étudiants | Coordination de projets de recherche, préparation de demandes de subvention, de rapports de recherche, etc. Sommes pour le personnel des services partagés par les membres de l'équipe, incluant la coordination des activités de recherche si elles sont réalisées par un professionnel |
| Personnel administratif | Rémunération du personnel requis |
| Compléments de bourses formation de chercheurs et de personnel hautement qualifié | Participation des étudiants aux travaux de recherche de l'équipe ainsi que les sommes destinées au soutien direct aux étudiants |
| Honoraires professionnels - chercheurs invités - conférenciers invités - consultants | Honoraires, déplacements et frais de séjour |
| Frais de déplacement et de séjour | Membres de l'équipe et personnel de recherche (ces sommes peuvent être affectées aux déplacements effectués pour diffuser des résultats de recherche) |
| Matériel et fournitures de recherche Frais de transport de matériel et d'équipement Frais de location de locaux et d'équipement | Achats et location de matériel et fournitures requis (téléphone, documentation, etc.) |

Appel de propositions

| | |
|---|---|
| Frais de télécommunication | |
| Fournitures informatiques et achat de banques de données | |
| Frais de production, d'édition ou de reprographie | Activités de publication ou de préparation de communication (organisation, participation et réalisation d'activités de diffusion) |
| Frais de traduction | |

* Exceptionnellement, un comité d'évaluation peut recommander que la durée de la subvention accordée à une équipe en fonctionnement ou en renouvellement soit inférieure à 48 mois.

B) Financement optionnel :

| Financement optionnel | Stade de développement en renouvellement (48 mois) * |
|---|--|
| Équipement | Achat et location d'équipement requis; ces sommes d'appoint s'ajoutent aux montants déjà disponibles dans les projets de recherche Maximum : 15 000\$/an |
| Partenariat (Seules les équipes en partenariat et celles en IU et en CAU peuvent recevoir un supplément pour des activités de partenariat) | Tâches de gestion et de coordination Activités et rencontres de concertation, frais de déplacement des partenaires et autres coûts directement reliés aux travaux de recherche en partenariat Dégagements de la tâche pour les partenaires des organisations externes pour participation aux travaux de l'équipe de recherche (intervenants, professionnels ou gestionnaires) Maximum : 40 000\$/an |
| Transfert | Activités d'échange et de partage de connaissances organisées par les chercheurs et leurs partenaires à l'intention des utilisateurs potentiels des résultats des recherches Maximum : 7 000\$/an |
| Valorisation | Activités de mise en valeur des résultats à l'intention ou à la demande des utilisateurs (conception, validation, ou expérimentation d'instruments, de procédés, de techniques, de méthodes, de modèles ou de systèmes utiles dans l'action ou dans la production de biens ou de services) Maximum : 15 000\$/an |
| Chercheurs de collègues | Cette somme est à l'usage exclusif du chercheur de collègue pour défrayer les coûts de ses travaux de recherche (il ne s'agit pas du dégagement de la tâche d'enseignement) Montant fixe : 7 000\$/an |
| Collaboration entre les chercheurs d'une équipe interrégionale | Sommes pour défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférence, etc.) Maximum : 10 000\$/an |

*Appel de propositions*

ANNEXE 3 - Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et le ou les partenaire(s) reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et le ou les partenaire(s) financier(s) peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et le ou les partenaire(s) financier(s) peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le Rapport final. De même, le Fonds et le ou les partenaire(s) financier(s) peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et le ou les partenaire(s) financier(s) s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.